

LE BULLETIN DES

SALARIÉS AGRICOLES

OUVRIER AGRICOLE ET PROGRÈS - N° 97 - SEPTEMBRE 2014 - ASAVPA DE L'AVEYRON



INTERNET

A PEU A PEU PRIS SA PLACE
DANS NOS VIES

p. 8

JOËLLE, SALARIEE EN ELEVAGE DE GIBIER

ELEVER DES FAISANS
ET DES PERDRIX

p. 4

Comment télécharger votre convention collective







Longtemps réputées difficiles d'accès, les conventions collectives relatives à la production agricole sont désormais « à portée de clic » sur le site régional de la DIRECCTE.

La Convention collective est un texte réglementaire de droit du travail définissant chacun des statuts des salariés d'une branche professionnelle, après une négociation passée entre les organisations représentant les employeurs et les organisations représentant les salariés (syndicats).

PRINCIPALES CONVENTIONS COLLECTIVES AGRICOLES

Les principales conventions collectives applicables dans la production agricole, en Aveyron et Midi-Pyrénées sont désormais facilement accessibles à tous les salariés sur le site de la DIRECCTE :

-  Polyculture-Elevage CUMA ETA Aveyron (IDCC 9121)
-  Horticulture-Pépinière Midi-Pyrénées (IDCC 8734)
-  Exploitations forestières Midi-Pyrénées (IDCC 8731)
-  Autres conventions agricoles de Midi-Pyrénées



PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA CONVENTION

Ch 1 - Champ d'application (à qui s'applique-t-elle ?)

Ch 3 - Liberté syndicale.

Ch 4 - Formation professionnelle.

Ch 5 - Le Contrat de Travail : conclusion, suspension, cessation - le CDD, la période d'essai, les arrêts maladie, accident, maternité- Indemnités de fin de contrat, de départ à la retraite.

Ch 6 - Classification des emplois.

Ch 7 - Rémunération, prime d'ancienneté, avantages en nature, bulletin de paye.

Ch 8 - Temps de travail : durée, variation, récupération, heures supplémentaires, repos hebdomadaire, jours fériés.

Ch 9 - Congés payés, congés pour événements personnels.

Ch 10 - Hygiène et Sécurité.

Ch 11 - Régime complémentaire, retraite, prévoyance.

Annexe 1 : Cadres

Annexe 3 : Barème des salariés

Annexe 5 : Garantie maintien du salaire

Annexe 6 : Garantie incapacité de travail

Pour télécharger ma convention collective



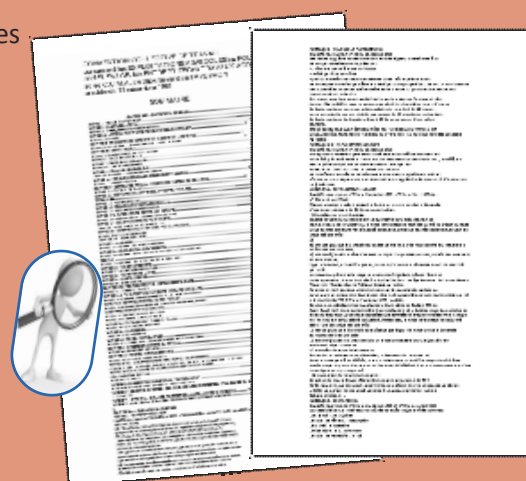
www.midipyrenees.direccte.gouv.fr

onglet : « Travail et relations sociales »

Menu de la colonne de gauche :

« Conditions et relations de travail » /

« Conventions collectives »





1, 2, 3... Partez !!!

Et oui, pour beaucoup, les vacances sont finies et vous avez repris le chemin du travail. Pour l'asavpa aussi, après des vacances méritées...ou pas (!), nous recommençons nos activités de la rentrée.

Vous êtes nombreux à avoir laissé des messages sur notre répondeur : c'est la preuve que l'ASAVPA est une bonne adresse où aller chercher des infos, des renseignements de tout genre.

Vous aller lire notre journal qui est, pour certains, le seul lien ou lieu de découverte des dernières nouvelles, d'autres iront sur notre site internet que nous alimentons régulièrement et reste le site de référence pour les salariés agricoles. N'hésitez pas à surfer, chez nous c'est gratos...

Vous y lirez aussi un témoignage sur un métier peu connu, dans le gibier, une rencontre très intéressante avec Joëlle qui nous fait découvrir un vrai métier.

L'automne est le moment aussi de prendre le temps de se former. L'asavpa, en partenariat avec la MSA, organise deux journées de formation dans deux lieux différents, sur **l'utilisation de la tronçonneuse**.

Mais bien sûr que l'on sait faire, mais une formation avec un pro comme Mr Caussié, je suis persuadé que vous repartirez beaucoup plus confiant et plus technique. A ne pas louper !!!

Bien plus qu'une association corporatiste, l'asavpa est pour vous la référence en matière d'information pour les salariés agricoles, et même si " les temps sont durs" pour nous, nous vous devons le maximum, alors n'hésitez pas à nous écrire, nous appeler, passer au bureau, c'est très important pour nous et notre profession d'avoir derrière nous ...Vous !!!

Alors, bonne rentrée, bon travail et au plaisir de vous voir toujours avec nous !

Alain Cazals,
salarié agricole,
président de l'ASAVPA

INSCRIPTION

aux 2 journées de formation à la tronçonneuse organisées par l'ASAVPA et la MSA



Voir page 10

OUVRIER AGRICOLE ET PROGRÈS

Bulletin des salariés agricoles de l'Aveyron

Imprimeur : HERAIL IMPRIMEUR

Directeur de Publication : Alain CAZALS

Prix du numéro : 1,50 €

ISSN 02908689

Dépôt légal à parution

ASAVPA

Association des Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole

Carrefour de l'Agriculture

12026 RODEZ Cédex 9

05 65 73 77 36

asavpa-aveyron@orange.fr

www.pardessuslahaie.net/asavpa-aveyron

NOS ACTIVITÉS SONT RÉALISÉES AVEC L'AIDE DE :





Joëlle, salariée dans un élevage de gibier

Joëlle Combes est salariée dans un élevage de faisans et perdrix, dans le sud de l'Aveyron, à Martrin, proche de la vallée du Tarn. Elle nous a présenté son emploi et fait visiter l'élevage où elle travaille où nous a accueilli également Pierre Menras, son employeur.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Pierre Menras s'est installé en 2005-2006, rachetant un élevage de gibier cédé par un ancien éleveur du Tarn : cages, matériel d'incubation ainsi que le fonds de clientèle. C'est la naissance de l'EARL « Saint-Cyr Gibier » gérée par Pierre qui a fait le choix de la qualité et de l'exportation. A côté, un troupeau de brebis laitières conduit en bio, complète la structure.

La reprise de cet élevage a été progressive, le cédant acceptant une période de quelques années de transition. En 2010, un nouveau bâtiment d'élevage a été construit. « C'est un très gros investissement, et à rentabiliser rapidement car les cours sont très incertains ».

4

Le gibier a longtemps été considéré comme un peu marginal. « Par exemple, il a fallu se battre pour avoir droit à l'équarrissage ». Il dispose aujourd'hui d'un syndicat. C'est un marché très organisé, qui « suppose aujourd'hui d'être gros du fait des besoins à la vente et concurrentiels, ce qui n'empêche pas de se dépanner entre collègues ».

Au départ, l'élevage se répartissait à



Unité de reproduction

Ouvrier Agricole et Progrès N° 97 - septembre 2014

parts à peu près égales entre faisans et perdrix. Mais depuis trois ans, l'Espagne s'est lancée sur le créneau des perdrix et en produit à des coûts beaucoup plus bas. De ce fait, il n'en reste plus aujourd'hui que quelques unes. Il n'y a pas la même concurrence sur le faisan qui ne supporterait pas la chaleur de l'Espagne.

LES POULES REPRODUCTRICES

Il y a aujourd'hui 3 500 poules faisanes pour la reproduction qui produisent en moyenne chaque année 60 œufs pouvant donner naissance à un poussin viable, soit environ 200 000 œufs vendus par an, essentiellement pour la chasse. Une partie des œufs sont gardés pour incubation et élevage des jeunes, les autres partent pour l'exportation, ce qui exige un tri très rigoureux.

Les poules sont changées par moitié chaque année. Elles arrivent en octobre, à 20 semaines. Au 1^{er} février, on les prépare à la lutte notamment grâce à un programme d'éclairage qui augmente progressivement. Les poules sont par cages de 8 avec un coq. Elles commencent à pondre, un mois plus tard, début mars. La saison de ponte dure 4 mois. Chaque jour les œufs sont ramassés et triés (il n'est pas fait de tri le dimanche).

Les coqs sont renouvelés chaque année. Ils sont dégriffés et désertogés puis mis avec les poules en février : il faut en effet un cycle de 12 jours pour que les œufs pondus soient fécondés.

Une fois par semaine, ils sont livrés chez des confrères.

LES FAISANS D'ÉLEVAGE

En plus des reproductrices, sont élevés aussi des faisans pour la chasse. « On élève 3 lots par an, soit 15 000 oiseaux. Un lot de faisans au 15 avril, un lot de perdreaux au 22 avril puis un deuxième lot de faisans au 15 mai ».

Il faut 20 semaines pour avoir un oiseau de chasse, ce qui mène au 15 septembre.



Les poussins sont mis dans un premier bâtiment chauffé, puis un deuxième où ils ont la possibilité de sortir dehors, puis en volières. En fin de période d'élevage, ils retournent en bâtiment un court moment afin de partir propres et secs.

Les ventes durent jusqu'au mois de janvier. Hormis quelques gros groupes et revendeurs, « on joue beaucoup sur la proximité en travaillant avec les sociétés des chasse ».

Les ventes sont incertaines et se décident de plus en plus au dernier moment, parfois du jour pour le lendemain, parfois le jour même...

Piégeage naturel des ténébrions, insectes qui s'attaquent aux bâtiments d'élevage



Mon travail au quotidien



Joëlle : « J'ai commencé à travailler ici, il y a quelques années, comme saisonnière. Assistante maternelle, j'habitais alors Rodez et je souhaitais changer de métier. Je complétais cet emploi en enseignant l'occitan dans des écoles. J'ai ensuite été embauchée en CDD puis en CDI et je suis aujourd'hui responsable de l'élevage des reproductrices.

L'alimentation se réduit au remplissage des nourrisseurs avec des granulés adaptés à chaque âge ou des céréales et à celui des abreuvoirs avec une citerne. Au passage, il y a toute une surveillance à réaliser. Une fois par semaine, on « tourne les coqs », ce qui stimule la fécondation, c'est-à-dire qu'on retire celui de la première cage, on le remplace par celui de la seconde, puis on met celui de la troisième dans la seconde et ainsi de suite jusqu'à la dernière où on met le premier.

Le principal travail est la collecte des œufs et surtout le tri. Le ramassage des œufs se fait tous les jours, dans des paniers, et prend environ une heure. Chaque panier en contient 300 et il peut y avoir jusqu'à 8 paniers. Les œufs glissent dans une rigole à l'extérieur de la cage et sont à portée de

main. La période du printemps est donc la plus astreignante, avec une présence 6 jours /7, mais on s'arrange entre nous pour des absences.

Le tri peut durer plusieurs heures, et atteindre jusqu'à 4 heures en pleine saison. Les œufs sont ramassés le soir et triés le lendemain. Ceux du week-end sont triés le lundi. C'est le principal travail. J'ai appris progressivement. La reconnaissance se fait à l'œil et au toucher et en les soupesant. On doit repérer et éliminer tous les œufs qui risquent de ne pas éclore, ceux qui portent deux jaunes etc. Il y a environ 10 à 15 % de déchet. Pour l'exportation, le tri est encore plus draconien, car les acheteurs sont exigeants.

Les œufs triés sont rangés dans des alvéoles, puis tamponnés avec le numéro de l'élevage avant d'être mis en cartons pour être livrés.

Je tiens à jour le journal de ponte qui indique, pour chaque journée, le nombre d'œufs pondus, mais aussi les traitements... C'est aussi un outil pour communiquer entre nous. On fait le point entre nous chaque vendredi pour prévoir les livraisons.

Le passage en CDI (24 h 30 annualisées), avec des responsabilités, a rendu mon travail beaucoup plus intéressant. Je le complète par un autre contrat de 6 h/semaine à l'école du village (garderie et ménage). C'est un travail qui demande de l'implication mais ce que j'aime dans le statut de salariée, c'est qu'après le travail, je peux faire d'autres choses. »

Propos recueillis par Bernard Gauvain



Dans chaque cage, un nourrisseur



Les œufs tombent dans une gouttière



Les perdrix



Trier : la part essentielle de mon travail



Les œufs sont ensuite tamponnés



Complémentairement aux prestations légales, la MSA Midi Pyrénées Nord développe, depuis de très nombreuses années, une politique d'action sociale adaptée aux réalités de vie de ses ressortissants et capable d'alléger le coût généré par certaines situations.

Couvrant déjà l'ensemble des étapes de la vie des adhérents du régime agricole les prestations d'action sociale ont connu, dans les 6 mois qui viennent de s'écouler, un nouvel élan. Nous vous présentons ci-après, de façon détaillée, les prestations, soit nouvelles, soit en développement.

L'ARRIVEE D'UN ENFANT

OBJECTIF



Permettre aux familles agricoles de faire face aux frais supplémentaires occasionnés par l'arrivée d'un enfant suite à une naissance ou une adoption.

NOUVEAU

quel des prestations familiales sont versées par la MSA MPN.

◆ Aucune condition de ressources n'est fixée.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ◆ Etre ressortissant de la MSA Midi-Pyrénées Nord.
- ◆ Accueillir un enfant (naissance ou adoption) affilié en maladie et pour le

MONTANT ET PROCEDURE

D'un montant de 200 €, l'aide versée par virement bancaire, est attribuée automatiquement, sans démarche supplémentaire, à la famille pour chaque enfant nouveau né ou adopté.

AIDE AU REMPLACEMENT EN AGRICULTURE

OBJECTIFS

Participer à la prise en charge du recours à un remplacement pour les non salariés agricoles devant interrompre leur activité pour raison de santé.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ◆ Etre affilié à titre de non salarié agricole à titre principal auprès de la MSA MPN.
- ◆ Etre en arrêt de travail, médicalement justifié par un certificat médical.
- ◆ Etre à jour de ses cotisations AMEXA ou bénéficier d'un échéancier de paiement.
- ◆ Faire appel en le priorisant :
 - au service de remplacement,
 - à une structure d'insertion par l'activité économique,
 - à un emploi direct (avec établissement d'un contrat de travail) ou une entreprise de travaux agricoles.

DUREE DE LA PRISE EN CHARGE ET MONTANT DE LA PRESTATION

A compter du 1er juillet 2014, la participation de la MSA s'élève à 10 € de l'heure dans la limite du reste à charge et d'un plafond annuel de 700 €.

PROCEDURE

La demande, adressée au service d'action sociale de la MSA MPN, doit être faite auprès du service de remplacement départemental qui l'adresse au service d'action sociale de la MSA MPN.



ALLOCATION DE POURSUITE D'ETUDES

OBJECTIFS

Permettre aux familles agricoles de faire face aux frais supplémentaires de logement, d'internat ou de transport, liés à la poursuite d'études supérieures ou à la formation professionnelle de leurs enfants.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ◆ Etre âgé de 18 à 22 ans (dans l'année en cours), et à la charge de ses parents ressortissants agricoles.
- ◆ Relever (ou avoir relevé pour les jeunes âgés de plus de 20 ans) de la MSA au titre des prestations familiales ou de l'assurance maladie s'il s'agit d'un enfant unique ou dernier d'une patrie.
- ◆ Poursuivre des études dans :
 - un établissement d'enseignement supérieur (IUT, Université...).
 - Une école formant à des métiers spécifiques (infirmier, éducateur, assistant social, aide soignant...).

- Un lycée professionnel (préparation au CAP, BEP, Pac Pro, BTS).
- Un centre de formation pour apprentis.

◆ Fréquenter un établissement éloigné de plus de 40 km (aller-retour) du domicile familial obligeant soit à des frais :

- de transport réguliers, plusieurs fois par semaine, dans le cadre d'un externat,
- ou d'hébergement (internat ou location à l'exclusion des frais liés à l'accession à la propriété).

◆ Aucune condition de ressources.

MONTANT ET DUREE

D'un montant de 200 €, le bénéfice de l'allocation est plafonné à 3 ans pour chaque jeune.

PROCEDURE

- ◆ L'envoi systématique de l'imprimé de demande est effectué par la MSA dans le mois suivant la rentrée scolaire.
- ◆ Dans tous les autres cas la demande est à formuler directement auprès du service Action Sociale.

TOUS LES ÂGES DE LA VIE



NOUVEAU

NOUVEAU

HEBERGEMENT EN LIEN AVEC L'HOSPITALISATION

OBJECTIF

Participer aux frais de séjour, dans un établissement d'accueil pour familles d'hospitalisés, lors :

- ◆ De l'hospitalisation de l'enfant ou du conjoint actif d'un assuré.
- ◆ Du suivi en hôpital de jour ou traitement ambulatoire d'un assuré actif.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ◆ Relever de la MSA Midi-Pyrénées Nord au titre de l'assurance maladie.
- ◆ Satisfaire des conditions de ressources.
- ◆ Être dans l'impossibilité d'assumer les déplacements et frais de séjour hôteliers.
- ◆ Séjourner dans un établissement d'accueil pour famille d'hospitalisés conventionné avec la MSA MPN.

PROCEDURE

- ◆ L'assuré sollicite une admission auprès de l'établissement d'accueil conventionné avec la MSA MPN.
- ◆ L'établissement est chargé de calculer la participation financière des familles en fonction de leurs ressources et déterminer le taux de prise en charge de la MSA. MPN.
- ◆ La MSA règlera sa participation financière, sur la base de ces justificatifs, directement à l'établissement.

NOUVEAU

DEPENSES DE SANTE

OBJECTIF

Permettre aux assurés non retraités (et leurs ouvrant droits et ayant droits) d'accéder aux soins requis par leur état de santé, en participant aux dépenses médicalement justifiées, en complément de la prise en charge de l'assurance maladie et complémentaire.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ◆ Relever de la MSA MPN au titre de l'assurance maladie au moment des soins.
- ◆ Répondre à des conditions de ressources fixées par le Conseil d'administration.
- ◆ Faire valoir un reste à charge supérieur à 50 €, déduction faite des participations de l'assurance maladie complémentaire.
- ◆ Justifier de dépenses de :
 - prothèses optiques, dentaires ou auditives,
 - santé liées à une hospitalisation (forfait journalier).

- ◆ Le supplément pour chambre particulière, les dépassements d'honoraires, la part non remboursable hors parcours de soins coordonnés, ne peuvent faire l'objet de prise en charge dans le cadre de cette prestation.

PROCEDURE

Prendre contact dans les 12 mois suivant la date des soins avec l'action sociale de la MSA (05 63 21 61 39) qui transmettra un formulaire spécifique de demande, ainsi qu'une liste de pièces justificatives à fournir.

ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE A DOMICILE

DESCRIPTION

Contribuer au maintien à domicile d'un assuré (ou ayant droit) en fin de vie, en prenant en charge les frais engagés en raison du recours :

- ◆ Une garde malade à domicile.
- ◆ A des accessoires, fournitures non inscrits sur la liste des produits et prestations, ou dont le remboursement est inférieur au prix public, voire à des médicaments non remboursables.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ◆ Être assuré auprès de la MSA MPN au titre du droit maladie (ou ayant droit).
- ◆ Répondre à des conditions de ressources.
- ◆ Relever d'une prise en charge d'un réseau de santé spécialisé en soins palliatifs.

PROCEDURE ET MODALITES D'ATTRIBUTION

L'intéressé ou sa famille, doit s'adresser au réseau de soins palliatifs qui transmettra la demande à la MSA Midi-Pyrénées Nord.

**Pour tout renseignement complémentaire :
MSA MPN (Aveyron)
05 65 35 86 00**

SIL Soutien aux Initiatives Locales

Ce dispositif vise à la fois à encourager des dynamiques locales d'animation des territoires et à conforter les initiatives favorisant le lien social dans les zones rurales les plus isolées. Par cette démarche la MSA cherche véritablement à faciliter l'émergence de micro projets, portés par des associations au cœur desquels les habitants sont les acteurs principaux.

Pour toute information : www.msa-mpn.fr
ou au 05 63 21 61 39

Source : *Bulletin trimestriel MSA NPN-Territoire et actions juillet 2014 - N° 15*



L'Internet a peu à peu pris de la place dans nos vies

Peu à peu, Internet a pris, du moins pour une partie d'entre nous, une importance considérable dans nos vies. Même s'il reste encore trop de zones peu accessibles en Aveyron, la couverture progresse. La fracture numérique se réduit et les différences d'utilisation entre catégories sociales ou entre générations s'estompent peu à peu. En une quinzaine d'années, l'Internet s'est imposé.

Les salariés agricoles ne doivent pas rester au bord de la route... Il y a même là, pour ceux qui vivent sur des territoires isolés une opportunité pour mieux s'informer ou mieux communiquer entre collègues, même si là tout est encore à inventer...

Ci-dessous un bref panorama de ce qu'Internet peut nous apporter à condition que nous apprenions à bien l'utiliser...

QUELS UTILISATEURS ET POUR QUELS USAGES ?

LA FRACTURE SE RÉDUIT

En 2012, 80% des plus de 15 ans en France avaient un accès à Internet à leur domicile. Ils n'étaient que 56 % en 2007.

En ce qui concerne les < 30 ans, le pourcentage monte à 96 %, pour les < 60 ans, il est de 85 % en 2012.

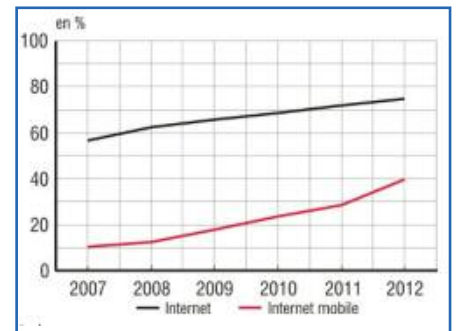
Baisse des coûts, simplification des technologies, effet de masse surtout chez les plus jeunes et en zone urbaine, ont contribué à ce développement spectaculaire de ce nouveau moyen de communication mais qui va bien au delà de la communication.

LA PERCÉE DES MOBILES

De plus quelques années, Internet se développe sur de nouveaux supports et notamment sur les smartphones (téléphones portables avec accès Internet) ou sur les tablettes (petit écran plat, tactile et connecté, intermédiaire entre l'ordinateur portable et le smartphone).

Ces nouveaux appareils sont passés de 10 % d'utilisateurs connectés en 2007 à 40 % en 2012. Parmi ces derniers, on compte 75 % des 15-30 ans mais seulement 16 % des 60-74 ans..

Part des personnes s'étant connectées à Internet avec l'ordinateur ou le téléphone



8

LES USAGES EN LIGNE EN CONSTANTE PROGRESSION

Les usages en ligne que permet l'informatique augmentent d'année en année.

Voir ci-dessous ↓

USAGES PRINCIPAUX DES MOBILES

	moy	15-29 ans	30-45 ans	45-59 ans
Envoyer ou recevoir des mails	69 %	60%	75 %	76 %
Participer à des réseaux sociaux	50 %	71 %	42 %	27 %
Jouer ou télécharger des jeux, images, musiques, vidéos...	40 %	53 %	36 %	25 %



LES « CONTRE »

- « Je n’y comprends rien »
- « On me dit toujours que je trouverais plein de choses sur Internet »
- « Sur Internet, il y a de bonnes choses mais aussi beaucoup de bobards »
- « L’info sur écran est vite lue et vite oubliée »
- « On est noyé dans une masse d’info »
- Rien ne vaut les rencontres concrètes où on se voit et on se parle »
- « C’est trop compliqué »
- « ça ne m’intéresse pas »
- « je préfère lire un courrier ou un bulletin sur papier que sur écran »
- « Rien ne remplacera la rencontre en groupe où on partage ce qui est important »
- « Je connais des jeunes qui ne vivent que dans un monde virtuel : ils ne savent plus rien faire de concret »
- « On est assailli de publicité ou de spams : ça me fatigue »
- « Les enfants sont rivés sur les écrans. Si on ne les pousse pas dehors, il y passeraient leurs journées »

ET LES « POUR »

- « Au début j’étais réticent, et maintenant je suis accro ! »
- « On a plein d’infos très facilement »
- « Je consulte l’état de mon compte en banque fréquemment »
- « Plus on d’amis sur facebook ou plus on a de mails et plus c’est vivant, plus c’est intéressant ».
- « Sur Internet, je peux acheter en ligne des trucs qui sont impossibles à trouver ici »
- « Les mails, c’est beaucoup moins cher à envoyer que les lettres »
- « Avec Skype, je peux téléphoner gratuitement avec mes enfants qui habitent à l’étranger »
- « De plus en plus, si t’as pas Internet, tu te fais marginaliser »
- « Tu peux acheter un billet de train ou d’avion, de chez toi, à toute heure, en comparant les prix ou en saisissant les bonnes occasions »
- « Dès que tu te poses une question, tu tapes le mot dans Google et tu as des réponses »
- « Avec des gens qu’on ne voit pas souvent ou qui habitent loin, ça permet de rester en contact »

LES SALARIÉS S’Y METTENT

Toutes ces remarques, vous les avez sans doute un jour ou l’autre entendues. Néanmoins en une dizaine d’années les salariés agricoles se sont mis, de plus en plus nombreux, à utiliser Internet tantôt avec enthousiasme, tantôt à reculons, et assez naturellement pour les plus jeunes. Ces derniers sont en général plus familiers des nouvelles technologies que les anciens. Le succès du téléphone portable, désormais muni de nombreuses fonctions, a contribué à vulgariser l’usage de l’Internet...

MIEUX MAÎTRISER INTERNET

Certes ces technologies, comme toutes les autres d’ailleurs, ne sont pas exemptes de défauts. Elles ne remplaceront jamais les rencontres «en vrai» entre les personnes, ni certains supports papier. En apprenant à les connaître, à les maîtriser, à mieux les utiliser, on peut essayer de s’enrichir de tout ce qu’elles nous apportent et déjouer les pièges qui ne manquent pas. Pour ceux qui le souhaitent, des modules de formation peuvent les accompagner. Ce qui paraît au départ très compliqué devient peu à peu familier, voire routinier. A chacun d’avancer à son rythme...

Et L’ASAVPA ?

Dès les années 2000, des salariés agricoles ont essayé d’anticiper ces questions et de créer un site Internet pour l’ASAVPA. Certains disaient en souriant : «vous croyez vraiment que les salariés agricoles vont aller sur Internet ?», d’autres : «moi je ne l’utilise pas mais je crois qu’il faut y aller afin de se préparer aux évolutions qui arrivent».

Enfin le premier site de l’ASAVPA est ouvert en 2004. Depuis lors sa fréquentation n’a cessé d’augmenter. Aujourd’hui l’ASAVPA est présente sur Facebook et Twitter. De plus en plus de salariés agricoles nous contactent par mail. La page des offres d’emploi du site de l’ASAVPA est la page la plus consultée du site.

ELARGIR NOS CERCLES DE RELATIONS

Ce nouvel outil nous permet des rencontres par groupes d’affinité et à distance. Chacun d’entre nous, de chez lui ou de son tracteur, peut se connecter quand il veut.

Ces échanges ne remplacent pas celles en tête à tête mais les complètent, les enrichissent, les font vivre. Ils nous permettent de peu à peu élargir notre cercle de relations, que ce soit par des messages électroniques (mails) ou par les réseaux

sociaux (Facebook, Twitter...) qui nous permettent de partager à tout moment de bonnes infos ou de bons tuyaux avec nos «amis».

VERS UN RÉSEAU PROFESSIONNEL ?

De plus en plus de salariés agricoles utilisent Internet pour communiquer entre eux. Et si nous mettions en place un réseau de salariés agricoles qui aient plaisir à échanger, qui puissent s’entraider, partager des idées ou des réflexions ?

Techniquement tout cela est aujourd’hui possible. Reste à trouver un noyau de salariés prêt à bouger !

Si vous êtes intéressé par ce projet, n’hésitez pas à envoyer un mail à :

asavpa-aveyron@orange.fr



Dernières offres disponibles à parution :

Canton Pont-de-Salars

GAEC ovins lait transformation fromage recherche salarié pour aide agnelage et fabrication fromage - CDD remplacement 1 mois minimum temps complet - A pourvoir le 8 septembre 2014
Ref 214 051

Canton Vézins

GAEC chèvres laitières recherche salarié pour aide mises bas - CDD 1 mois temps plein - A pourvoir environ le 20 octobre
Ref 214 050

Canton Marcillac

Domaine viticole recherche deux chauffeurs de tracteur pour vendange - expérience du tracteur exigée - CDD temps complet 1 mois - TESA Vendange - A pourvoir de suite
Ref 214 048 / 049

Expl bovins viande recherche salarié autonome pour soin animaux et conduite matériel - CDD 3 mois - A pourvoir rapidement
Ref 214 046

Canton Cassagnes Bégonhes

EARL 400 chèvres laitières - recherche salarié pour traite soin chèvres etc. - CDD 5 mois 35 h / semaine - Poss logement - A pourvoir de suite
Ref 214 043

Canton La Salvetat Peyralès

Coop. recherche salarié pour responsabilité d'un troupeau de 300 taurillons - compétence animales et conduite de matériel (pailleuse et mélangeuse) exigées - vous prenez la suite d'un exploitant à la retraite (avec son aide et un statut salarié) pour le soin des animaux (lundi au samedi matin) et l'entretien et le suivi administratif l'après-midi (sauf samedi) - week-ends et congés assurés par ailleurs - A pourvoir le 1 janvier 2016 - contacts souhaités dès maintenant.
Ref 214 042

Tarn et Garonne

Coop. recherche salarié pour responsabilité d'un troupeau de 300 taurillons - compétence animales et conduite de matériel (pailleuse et mélangeuse) exigées - vous prenez la suite d'un exploitant à la retraite (avec son aide et un statut salarié) pour le soin des animaux (lundi au samedi matin) et l'entretien et le suivi administratif l'après-midi (sauf samedi) - week-ends et congés assurés par ailleurs - A pourvoir le 1 janvier 2016 - contacts souhaités dès maintenant.
Ref 214 042

Inscription gratuite à la Bourse de l'Emploi en Agriculture par téléphone au 05.65.73.77.36
Annonces en ligne sur le site : www.pardessuslahaie.net/asavpa-aveyron (rubrique offres d'emploi)

L'ASAVPA organise :

2 journées pratiques sur l'utilisation de la tronçonneuse avec la MSA (bulletin d'inscription en bas de page)

L'intervenant est un professionnel passionné et passionnant qui sait intéresser son public. Chacun apporte sa tronçonneuse et apprend comment l'utiliser au mieux, affûter une lame et abattre un arbre en sécurité. La formation est pratique, en salle le matin et sur le terrain l'après-midi et on repart avec une bien meilleure maîtrise de sa tronçonneuse, outil souvent utilisé autant dans la vie professionnelle que privée.

Deux journées sont organisées en automne 2014 (9h30 - 17h) :

- samedi 18 octobre dans le Villefranchois
- vendredi 24 octobre à Baraqueville

La MSA offrira à chaque participant un casque de sécurité de bûcheron et le repas de midi.

Pré-inscription par le coupon ci-dessous ou au 05.65.73.77.36 ou à asavpa-aveyron@orange.fr



10

Préinscription formation tronçonneuse

Renvoyer le coupon réponse à : ASAVPA Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ CEDEX 9
avant le 1 octobre 2014

NOM.....
Prénom.....
Adresse.....
.....
Tél
mail.....

- est intéressé par la formation du samedi 18 octobre 2014 dans le Villefranchois
- est intéressé par la formation du vendredi 24 octobre à Baraqueville
vous recevrez plus tard une invitation

Adhésion ASAVPA 2014

Renvoyer le coupon réponse à : ASAVPA Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ CEDEX 9
accompagné d'un chèque de 20 € à l'ordre de l'ASAVPA

NOM.....
Prénom.....
Adresse.....
.....
Tél
mail.....

- verse sa cotisation 2014 de 20 € (chèque à l'ordre de l'ASAVPA) souhaite recevoir (cocher la case de votre choix) :
 opinel ou gants de travail
- souhaite recevoir les offres d'emploi par SMS au (tel portable) :

Recevez aussi le Flash-infos quatre fois par an !

50 ans de Politique Agricole Commune



2014 : une nouvelle PAC se met en place. Voici 50 ans que l'Europe a décidé de mettre en commun une partie des budgets agricoles des Etats. En fonction de l'évolution du contexte et de bilans évaluant les mesures mise en oeuvre, son action change de 6 ans en 6 ans. Voici quelques repères quant à ceette évolution qui laissent le lecteur libre d'analyser ces points à sa façon.

1957	Signature du traité de Rome : création de l'Europe des Six.
1962	Mise en place de la PAC avec objectif : autosuffisance par accroissement de la productivité, niveau de vie «suffisant» pour la population agricole, stabilité des marchés, garantir la sécurité alimentaire et des prix «raisonnables» pour le consommateur par des «prix garantis» supérieurs aux cours mondiaux.
Années 1970	La plupart des objectifs sont progressivement atteints. Effets bénéfiques sur l'aménagement du territoire mais apparition d'excédents qui coûtent cher et sont bradés sur les marchés internationaux, provoquant une concurrence déloyale avec les pays du sud.
1984	L'objectif est la maîtrise des marchés : quotas laitiers et 1988 : quantités maximales garanties pour céréales et oléagineux. Ces réformes s'avèrent plus ou moins efficaces.
1992	Réforme de la PAC. Baisse importante des prix garantis qui vont progressivement se rapprocher des prix mondiaux, introduction de la jachère, aides directes au producteurs liées à la surface et au nombre d'animaux et non plus à la quantité produite. Le marché retrouve un équilibre et les stocks diminuent.
Années 1990	Accord du GATT sur le commerce mondial et les tarifs douaniers. Il impose à l'Union Européenne de limiter les soutiens à l'agriculture et les exportations subventionnées. Nouvelle baisse des prix agricoles garantis pour les rapprocher de ceux des 10 pays candidats à l'entrée dans l'Europe.
1999	Deuxième réforme de la PAC selon les principes de « l'agenda 2000 ». Baisse des prix garantis et hausse des aides directes. Mesures d'aides au développement rural (qui deviendra le « deuxième pilier de la PAC »)
2003	Troisième Réforme (à mi-parcours) dans le contexte d'un nouveau cycle de négociations internationales. Crises en Europe (Dioxine en 1999, 2ème crise de la vache folle en 2000, fièvre aphteuse en 2001, pollution de cours d'eau) et défiance de citoyens. Arrivée de 10 nouveaux pays. Apparition des DPU (= Droits à Paiement Unique), aides versées sans obligation de produire (« découplées ») pour inciter les agriculteurs à orienter leur production selon les évolutions du marché, et calculées selon la situation de chaque agriculteur à cette époque (les « références historiques »). Naissance de la « conditionnalité » : pour toucher les aides, les agriculteurs doivent respecter des règles relatives à l'environnement, la qualité et la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être animal.
2008	Bilan de santé dans le contexte de crise financière et d'émeutes de la faim. Fin des jachères obligatoires, découplément total de aides d'ici 2012 sauf vaches allaitantes (PMTVA) et brebis et chèvres (prime à la brebis), fin des références historiques (uniformisation de l'aide à l'ha), augmentation relative du « deuxième pilier » (développement rural, protection de l'environnement) ; davantage de liberté laissée à chaque état (en France, transfert de fonds au profit des zones herbagères et de montagne). En 2012 un céréalier reçoit en moyenne 100 000 € quand un éleveur reçoit en moyenne 15 000 € !
2014	Nouvelle réforme de la PAC (qui s'appliquera à partir de 2015) ; dans un contexte de changement climatique, de « développement durable » et d'exigence sanitaire, maintenir une production agricole diversifiée et à des prix « raisonnables », développer les « bio-énergies », l'agriculture vue comme moteur de l'économie, du social et de l'emploi dans les territoires ruraux, effondrement constaté de la «biodiversité». Convergence des aides directes et du « verdissement » de la PAC (30% des aides directes sont «conditionnelles»), « renationalisation » de la PAC (initiatives plus grandes à chaque état : en France rééquilibrage - mais très progressif - des aides en faveur de l'élevage au détriment des grandes cultures), surprime pour les premiers ha mais baisse globale du budget de 3%. Contexte de négociations européennes d'accords de libre échange avec l'Amérique du Nord avec des risques de nivellement de la qualité par le bas. Aspiration contradictoire du consommateur à des produits de qualité mais aussi au maintien de prix bas avec un risque de «dualisation» de l'agriculture (intensive à prix bas pour la masse et extensive et de qualité pour une minorité qui pourra se la payer) La PAC se veut avoir à la fois des objectifs de compétitivité (baisse des coûts) mais aussi sociaux et environnementaux (hausse des coûts)... et peine à plaire à tout le monde !

Quelles Informations sur Internet pour les salariés agricoles ?

Parmi d'innombrables informations que l'on peut trouver en ligne, vous trouverez ci-dessous quelques sites qui pourront être utiles, abordant les questions spécifiques des salariés agricoles. En général, il suffit de taper un ou deux mots clés dans la barre de votre moteur de recherche (ex « ASAVPA », « MSA, midi-pyrénées », « FAFSEA »...) pour que le site recherché vous soit proposé.



Salariés agricoles de l'Aveyron
Toutes mes infos «ma boussole»



www.pardessuslahaie.net
Groupes de développement agricole, innovation, nouveaux défis, réseaux sociaux professionnels...

www.pardessuslahaie.net/asavpa-aveyron



Salariés agricoles de l'Aveyron la page Facebook

www.facebook.com/asavpa.aveyron



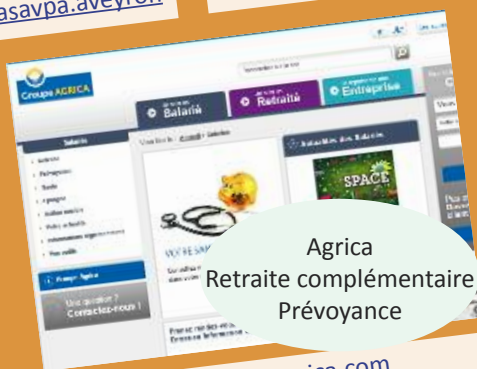
Salariés agricoles de Midi-Pyrénées
Infos partagées

www.midipy-asavpa.fr



FAFSEA
Ma formation professionnelle

www.fafsea.com



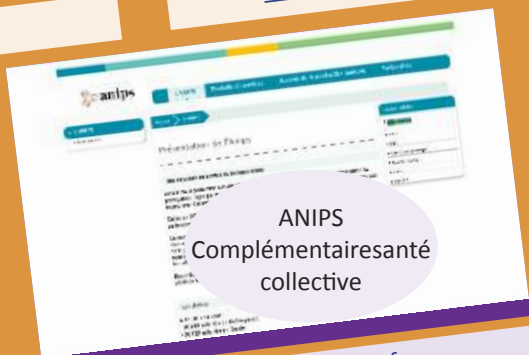
Agrica
Retraite complémentaire
Prévoyance

www.groupagricola.com



MSA
mon espace personnel
mes infos

www.msa.mpn.fr



ANIPS
Complémentairesanté collective

www.anips.fr



Carte Campagne
réductions collectives pour les salariés

www.carte-campagne.fr

